

DECISION DU PRESIDENT

N°2023 – 165

Cession d'un écran de projection motorisé

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT le souhait de Pornic agglo pays de Retz de mettre en vente le bien matériel suivant, dont les caractéristiques et conditions de vente sont précisés ci-dessous :

- Ecran de projection motorisé ayant les caractéristiques suivantes :
 - o Dimension : 238 x 238
 - o Poids : 17 kg
 - o Année : 2011
 - o Marque : Procolor DYNA SCREEN SILENT (094960)
- Prix de vente : 150 euros
- Compte d'imputation au budget général : 75888 – autres produits divers de gestion courante (autres)
- Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état à retirer sur place par l'acheteur.

CONSIDERANT la volonté de la Mairie de Villeneuve en Retz (MAIRIE pôle administratif – 31 RUE DES JAUNINS – 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ) d'acquérir ce matériel,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la vente du bien au prix de 150 € à la Mairie de Villeneuve en Retz aux conditions ci-dessus mentionnées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 3 avril 2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD

Le Pré
Jean-I

Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230403-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 03-04-2023

Publication le : 03-04-2023

Acte mis en ligne le 5-04-2023